



ARTS DE LA SCÈNE

ARTS VISUELS

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

HISTOIRE & PATRIMOINE

**créations**  
**inattendues** ART  
PUBLIC

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

## **APPEL DE PROJETS EN ARTS VISUELS : CRÉATIONS INATTENDUES – ART PUBLIC**

Trois-Rivières, le 19 janvier 2023 - Culture Trois-Rivières invite les artistes professionnels et émergents, résidant à Trois-Rivières ou étant membres actifs d'un atelier d'artistes ayant son lieu de production à Trois-Rivières, à soumettre un projet clé en main d'une intervention artistique éphémère ou temporaire sur le territoire de la ville de Trois-Rivières pour la période estivale 2023.

Par son impermanence, une œuvre éphémère ou temporaire établit une relation particulière avec les spectateurs et son lieu d'accueil. Elle appelle des moments de contemplation et d'étonnement, avant de simplement disparaître. Les espaces extérieurs constituent un territoire d'exploration et de diffusion de cette forme d'intervention dans l'environnement urbain.

Ouvert aux propositions provenant de toutes pratiques en arts visuels (sculpturales, picturales, lumineuses, etc.), cet appel répond à une volonté de mettre en valeur des artistes de chez nous et d'intégrer des interventions surprenantes et singulières dans l'espace urbain trifluvien.

L'artiste peut suggérer un espace de réalisation dans son dossier, cependant, Culture Trois-Rivières se réserve le droit de déterminer un emplacement avec l'artiste afin de permettre la réalisation d'interventions sur tout le territoire de la ville de Trois-Rivières. Les projets proposés doivent répondre aux normes de sécurité dans les édifices et terrains publics. La réalisation des interventions sur le territoire est prévue à l'été 2023, soit entre juin et septembre.

Le budget alloué à chaque artiste pour la réalisation de l'œuvre et son installation dépend de la durée de présentation de cette dernière. Se référer au tableau suivant :

CATÉGORIES	Œuvre éphémère	Œuvre temporaire	
Durée de présentation de l'œuvre	1 à 30 jours	2 à 3 mois	4 mois et plus *
Cachet attribué à l'artiste	1 500 \$	2 000 \$	Entre 4 000 \$ et 5 000 \$
Maximum attribué pour les matériaux	500 \$	1 000 \$	Entre 2 000 \$ et 3 000 \$
<b>TOTAL</b>	2 000 \$	3 000 \$	Un maximum de 8 000 \$

\*À noter que pour la catégorie 4 mois et plus, les montants du cachet et des matériaux peuvent varier selon le type de projet proposé. Un montant maximum de 8 000 \$ peut être remis à l'artiste, avec présentation de prévisions budgétaires justifiant l'utilisation d'un tel montant.

Les dossiers seront jugés selon **la qualité** et **la pertinence** des projets, en lien avec **la démarche artistique** de l'artiste, **leur catégorie choisie** ainsi que sur **leur possible secteur d'intégration**.

**Le dossier doit inclure :**

- Démarche artistique
- Description détaillée de l'intervention artistique éphémère ou temporaire\*
- Croquis préliminaire (images sur support numérique)
- Durée de présentation de l'œuvre (catégorie)
- Proposition d'espace de réalisation (non obligatoire)
- Échéancier de réalisation
- Budget préliminaire comprenant une prévision budgétaire de matériaux
- Liste de matériaux utilisés
- Curriculum vitae à jour

**DATE LIMITE : 24 février 2023**

**Pour plus d'informations ou pour soumettre un dossier :**

Geneviève Guillemette, coordonnatrice des arts visuels  
[gguillemette@v3r.net](mailto:gguillemette@v3r.net) | 819 372-4614, poste 1616

*\*Pour les dossiers de plus de 8 Mo, utilisez WeTransfer.*

- 30 -

**Source :** Raphaël Pepin

Responsable des relations publiques

(819) 690-8220 | [RPepin@v3r.net](mailto:RPepin@v3r.net)



Québec 

Entente de développement culturel